



Intervention d huissier pour faire les travaux

Par **viper**, le **09/04/2008** à **20:09**

bonjour il a une fuite chez ma voisine depuis 2005 l expert et passer et a dit que le probleme vener d elle le tribunale la condanne a faire les travaux de mon coté et du sien sous astreinte de 30 euro d amande par jour de retar depuis le 27 janvier 2007 elle nefait toujours rien donc mon avocat a fait liquidé l astreinte le tribunal la condane a payer les jour de retard soite 5000 euro de mon coté le mur pouris de plus en plus puis je faire appele a 1 huissier pour l obliger a faire les travaux et a payer l astreinte